

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



EMPLOIS MAJORITAIREMENT MASCULINS

Les emplois du secteur sont majoritairement masculins : 51,3 % des salariés sont des hommes. Cette proportion est supérieure à la moyenne de l'ensemble de l'OMPL (17,8 %).



STABILITÉ DU TAUX DE FÉMINISATION

Par rapport à 2009, la part des femmes dans l'emploi du secteur varie peu jusqu'en 2018. Elle oscille entre 48,7 % et 50 %. Les prévisions pour les années 2019 à 2021 anticipent le maintien de cette tendance.



Secteur cadre de vie-technique

Branches professionnelles



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction

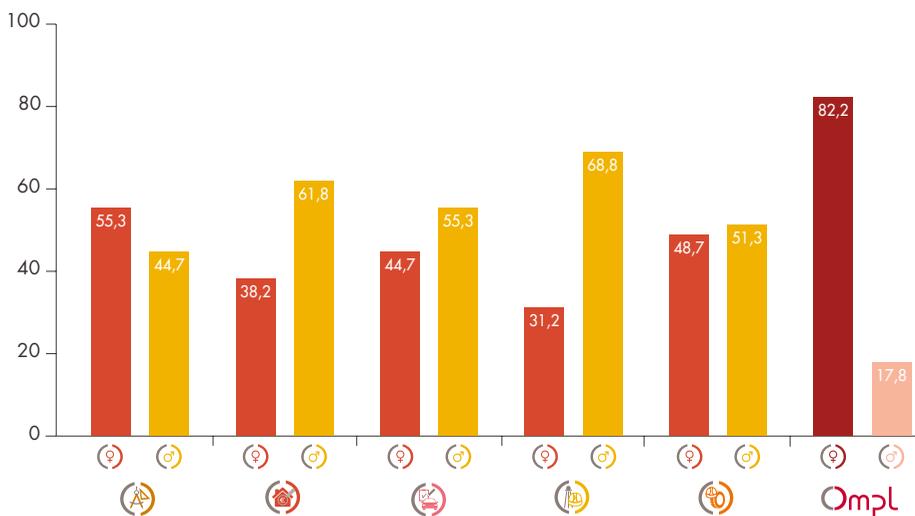


Entreprises d'experts en automobile



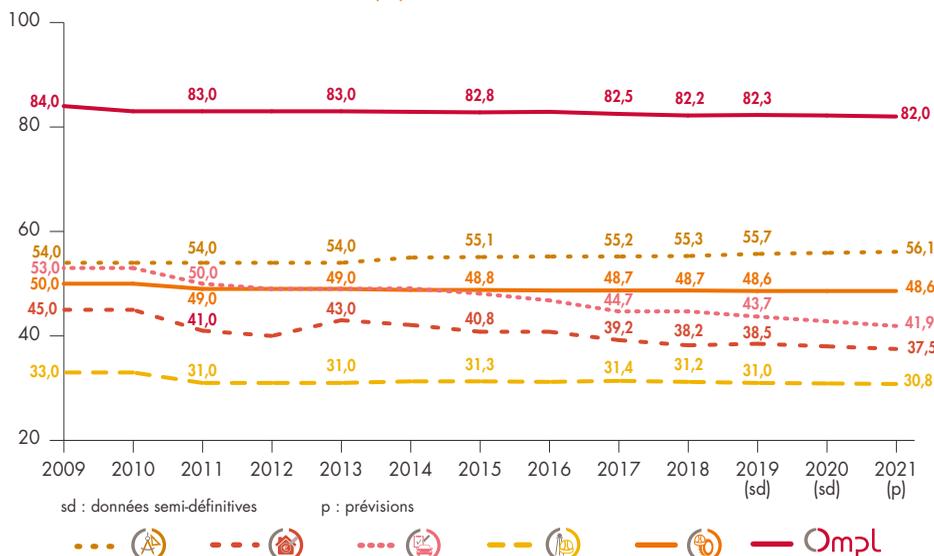
Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers

Répartition des salariés par genre (%)



Source : Insee, DADS 2018.

Évolution du taux de féminisation (%)



Source : Insee, DADS 2009-2018, estimations.

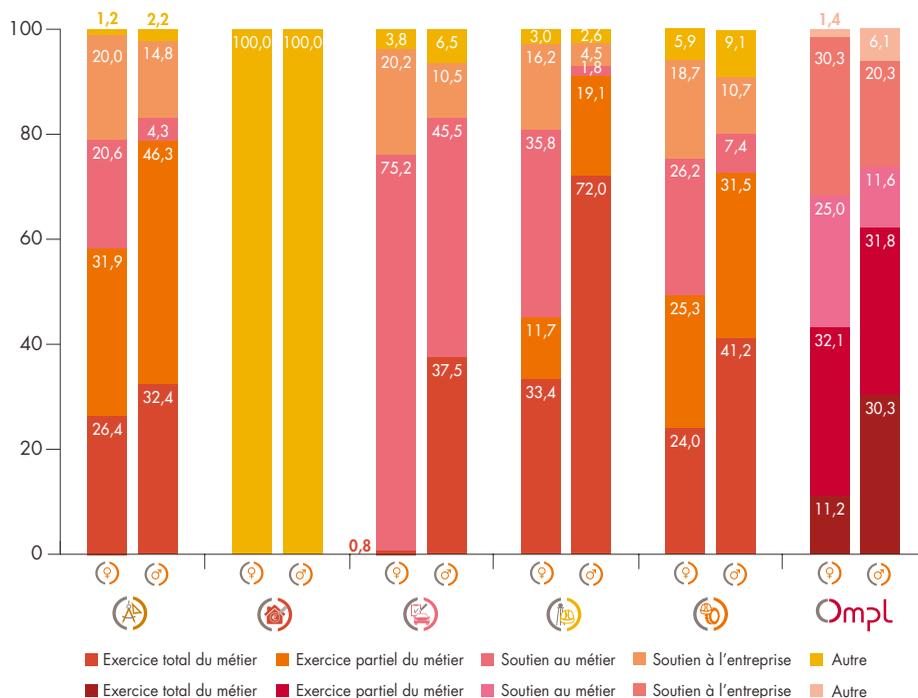


MÉTERS GENRÉS

Les emplois du secteur sont en prise directe avec l'activité libérale de l'entreprise (exercice total ou partiel du métier par les salariés).

Néanmoins, un effet de genre existe : seules 49,3 % des femmes exercent un emploi de ce type contre 72,7 % des hommes.

Répartition des salariés par genre et type de métier (%)



Source : Insee, DADS 2018.



Exercice total du métier : salariés dont le diplôme permet d'exercer l'ensemble des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (architectes salariés, experts en automobile salariés, médecins salariés, chirurgiens-dentistes salariés, pharmaciens salariés, vétérinaires salariés, huissiers de justice salariés, commissaires-priseurs salariés, mandataires et administrateurs judiciaires salariés, avocats salariés...).

Exercice partiel du métier : salariés dont la certification permet d'exercer une partie des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (préparateurs en pharmacie, juristes, techniciens de laboratoire, dessinateurs en bâtiments...).

Soutien au métier : salariés réalisant des tâches en soutien de l'activité libérale (assistantes dentaires, auxiliaires vétérinaires, assistantes juridiques, secrétaires, ouvriers qualifiés...).

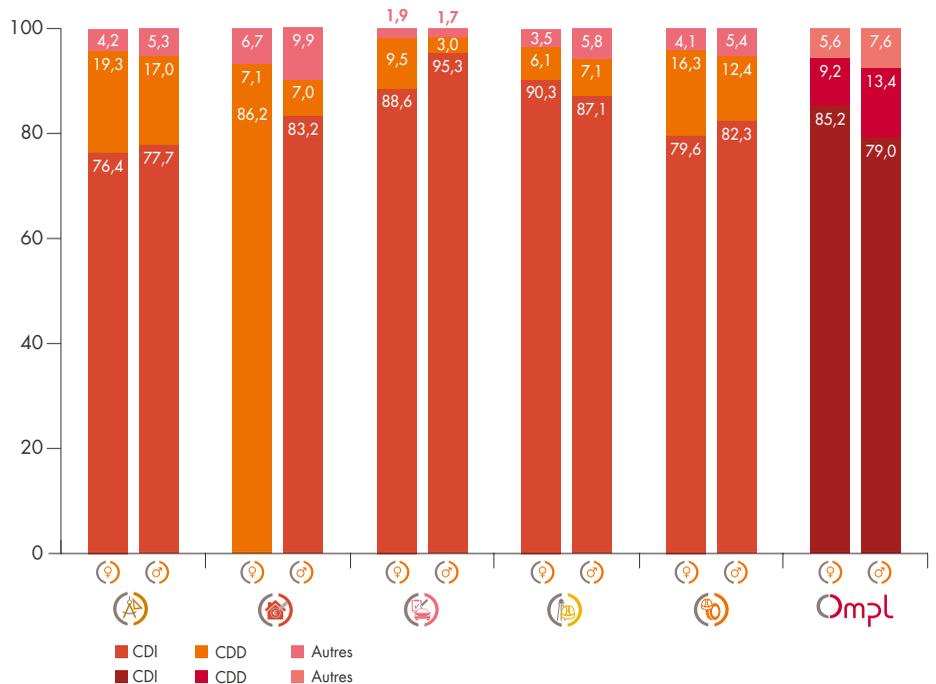
Soutien à l'entreprise : salariés réalisant des tâches en soutien à l'activité de l'entreprise (comptables, standardistes, employés administratifs, chargés des ressources humaines...).



PRÉPONDÉRANCE DU CDI

Les contrats à durée indéterminée sont très largement majoritaires dans le secteur. Les femmes bénéficient moins souvent que les hommes de ce type de contrat (- 2,7 points).

Répartition des genres en fonction du type de contrat de travail (%)



Source : Insee, DADS 2018.



MOINS DE SALARIÉS EN CDI

Au niveau du secteur, par rapport à 2016, la part de salariés en CDI tend à reculer chez les femmes comme chez les hommes. Le taux de CDD tend à augmenter pour les deux genres.

Évolution de la répartition des salariés par genre et type de contrat de travail 2016-2018 en points

	Homme (♂)	Femme (♀)	Ompl	Femme (♀)	Homme (♂)
CDI	↓ - 1,6	↓ - 1,5	CDI	↓ - 0,4	↓ - 0,3
CDD	↑ + 1,1	↑ + 0,7	CDD	↑ + 0,2	↑ + 0,4
Apprentis	↔ 0,0	↔ 0,0	Apprentis	↑ + 0,1	↓ - 0,1
Autres	↑ + 0,4	↑ + 0,9	Autres	↑ + 0,1	↑ + 0,1

Source : Insee, DADS 2016-2018.



QUELQUES NUANCES RÉGIONALES

Le taux de féminisation du secteur varie sensiblement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour l'Île-de-France (51,7 %) et atteint un minimum pour les Hauts-de-France (44,3 %).

Taux de féminisation par région (%)

Régions						Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	56,2	40,1	41,4	31,0	48,8	82,9
Bourgogne-Franche-Comté	54,8	46,8	46,3	34,4	47,4	85,7
Bretagne	54,4	41,0	44,0	33,7	48,3	82,8
Centre-Val de Loire	51,9	43,1	49,8	32,4	45,4	84,8
Corse	53,9	32,4	42,4	32,4	45,8	81,2
DOM	52,4	49,1	53,1	30,0	45,2	81,9
Grand Est	53,0	44,0	40,3	31,3	46,5	85,1
Hauts-de-France	51,2	30,8	44,1	28,7	44,3	82,3
Île-de-France	56,4	36,9	44,7	28,9	51,7	76,7
Normandie	52,9	38,4	45,1	31,2	45,4	84,4
Nouvelle-Aquitaine	56,7	37,6	43,0	31,0	47,5	83,8
Occitanie	57,1	36,2	44,4	30,2	48,5	83,7
Pays de la Loire	51,8	35,9	48,3	37,6	47,8	83,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	57,1	33,6	47,7	31,9	48,9	83,8
Ensemble	55,3	38,2	44,7	31,2	48,7	82,2

Source : Insee, DADS 2018.